Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 42 (2005)

Heft: 1651

Erratum: Rectificatif

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mettre toutes les chances du bon côté

Les Chambres ont franchi le premier pour éviter les incertitudes du test prénatal aboutissant, dans le pire des cas, à l'avortement.

a législation helvétique sur la procréation médicalement assistée (LPMA) est l'une des plus restrictives du continent. Avec en toile de fond une initiative populaire qui visait l'interdiction pure et simple des «bébés éprouvettes», le débat législatif avait abouti à des résultats très prudents. Ainsi, la loi interdit deux pratiques courantes dans la plupart des pays européens: le diagnostic préimplantatoire et le don d'ovule.

Cinq ans après le clair refus de l'initiative, une majorité du Conseil national souhaite faire sauter le premier de ces verrous: une motion pour l'autorisation du diagnostic préimplantatoire a franchi non sans mal un premier cap lors de la dernière session. Sur le plan politique, ce débat a révélé un drôle de clivage au sein de la gauche: si les Alémaniques restent en majorité braqués par une phobie pathologique des techniques génétiques, seuls des députés romands de gauche favorables au diagnostic préimplantatoire sont intervenus publiquement. Le plaidoyer vibrant de l'écologiste Luc Recordon (VD), qui sait mieux que personne ce que Dame Nature peut avoir d'inégalitaire, a peut-être fait pencher la balance du bon côté.

L'autorisation du diagnostic préimplantatoire mettrait fin à une incohérence. Actuellement, les couples où le risque de transmission génétique d'une maladie est élevé peuvent procéder à un test prénatal au cours des douze premières semaines de grossesse: suivant le résultat, ils peuvent recourir à l'avortement. Celui-ci est ainsi «favorisé» par rapport à la sélection d'un ovule fécondé avant son implantation dans l'utérus. Les couples qui en ont les moyens préfèrent éviter cette tragique roulette russe et recourent hors de nos frontières à une fécondation in vitro avec diagnostic préimplantatoire, en assumant les coûts que cela suppose. A l'injustice génétique s'ajoute ainsi une discrimination financière.

Si le Conseil des Etats approuve également cette motion, le Conseil fédéral sera chargé de préparer une révision législative. Le gouvernement pourrait saisir cette occasion pour revenir sur la seconde interdiction insoutenable de la LPMA, celle du don d'ovule. La loi actuelle, qui permet le don de sperme mais pas celui d'ovule, est discriminatoire. Comment expliquer que la stérilité masculine n'empêche pas la procréation mais que la stérilité féminine serait irrémédiable? Au contraire de l'Italie, la Suisse serait ainsi sur la voie du progrès, n'en déplaise à un commentateur indésirable de la vie politique suisse au Vatican.

«Faire un enfant, c'est prendre une terrible responsabilité; ne pas tout faire pour que cet enfant ait toutes les chances de son côté, c'est une terrible façon de ne pas assumer ses responsabilités» (Luc Recordon à la Tribune du Conseil national, 16 juin 2005).

Patrons: un sens politique défaillant

Pour Peter Brabeck, patron de Nestlé, les politiciens ont perdu toute crédibilité et affichent un ton hostile à la concurrence. André Kudelski menace de transférer sa production aux Etats-Unis si les conditions générales continuent à se détériorer en Suisse. Quant à Rolf Dörig, le chef de Swiss-Life, il dénonce les pressions «boulevardesques» et inspirées de la lutte des classes qui s'exercent sur l'économie. Ces trois messieurs, inspirés par l'adage selon lequel «la meilleure défense c'est l'attaque», ont-ils voulu ainsi riposter aux critiques des politiques à l'égard des rémunérations hors de proportions de certains grands patrons? Si c'est le cas, ils seraient bien inspirés de prendre un cours de communication. Car leurs messages n'auront qu'un médiocre impact.

Premièrement, la Suisse, en comparaison internationale, connaît un droit du travail et une fiscalité très favorables à l'économie. Deuxièmement, le Parlement et le Conseil fédéral prêtent une oreille très attentive aux desiderata des entreprises. Troisièmement, l'opinion publique est beaucoup plus préoccupée par les suppressions d'emplois dans des entreprises florissantes, entreprises dont les dirigeants s'octroient simultanément des salaires princiers.

Par ailleurs, ces interventions s'avèrent particulièrement maladroites au moment où démarre la campagne sur l'extension de la libre circulation des travailleurs. L'image d'acteurs sociaux se chamaillant ne va guère contribuer à convaincre le corps électoral de l'importance de cet accord.

Rectificatif

Dans l'article consacré à Vahé Godel, paru la semaine passée, nous avons ajouté à tort le nom de Jacques Chessex alors qu'il s'agissait de Jean-Jacques Rousseau. Nous nous en excusons auprès de l'autrice et des lecteurs. réd.

IMPRESSUM Rédacteur responsable Jacques Guyaz (jg)

Rédaction: Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro: Alex Dépraz (ad); Jean-Daniel Delley (jd) Ursula Gaillard; André Gavillet (ag) Roger Nordmann (rn) Jean Christophe Schwaab (jcs); Albert Tille (at)

Responsable administrative: Anne Caldelari

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne Téléphone: 021/312 69 10

E-mail: redaction@domainepublic.ch administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch